

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 MARS 2021**

L 'AN DEUX MIL VINGT ET UN LE DIX HUIT MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE DANS LA SALLE COMMUNALE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE.

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel(pouvoir de GILBERT Delphine) – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie - HENRY Martine – DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absents excusés : GILBERT Delphine –VOROBIEFF Serge - GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2021

Secrétaire : BENEVAUT Annita

ORDRE DU JOUR :

- **Vote du compte de gestion budget général et budget annexe**
- **Vote du compte administratif budget général et budget annexe**
- **Cantine municipale**
- **Questions diverses**

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Vote à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait exposer le budget primitif de l'année 2020, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le

compte de gestion est voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Vote à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait exposer le budget primitif de l'année 2020, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

8 voix pour

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après s'être fait exposer le compte administratif 2020 du budget général le Conseil Municipal accepte, par 8 voix pour, ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	249 601.23 €
Recettes 2020.....	252 985.01 €
Report an – 1.....	12 970.83 €
Solde d'exécution 2020.....	3 383.78 €

Résultat global 2020..... 16 354.61 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	06 869.08 €
Recettes 2020.....	109 986.15€
Report an – 1	+19 272.63 €
Solde exécution 2020.....	3 117.07 €

Résultat global 2020 22 389.70 €

Résultat d'exécution 2020..... 6 500.85 €

Résultat global 2020 des 2 sections..... 38 744.31 €

Il n'y a pas de restes à réaliser pour l'année 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT

8 voix pour

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après s'être fait exposer le compte administratif 2020 du budget annexe de lotissement, le Conseil Municipal accepte, par 8 voix pour, ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	353 673.36 €
Recettes 2020.....	385 827.52 €
Report an – 1.....	0 €
<u>Solde d'exécution 2020.....</u>	<u>32 154.16 €</u>

Résultat global 2020..... 32 154.16 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	188 000.00 €
Recettes 2020.....	230 000.00 €
Report an – 1	0 €
<u>Solde exécution 2020.....</u>	<u>42 000.00 €</u>

Résultat global 2020 42 000.00 €

Résultat d'exécution 2020..... 74 154.16 €

Résultat global 2020 des 2 sections..... 74 154.16 €

Il n'y a pas de restes à réaliser pour l'année 2020.

CANTINE MUNICIPALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de résilier le contrat de fourniture de repas de cantine avec la Société Convivio de Montlouis sur Loire.

Une lettre en recommandé avec accusé réception lui sera envoyée avant le 31 mars 2021 comme le prévoit la convention passée entre la Société Convivio et la commune de Neuvy.

En effet, communes de Neuvy et Bauzy souhaitent revenir à une cuisine traditionnelle.

Le conseil municipal a pris contact avec la mairie de Bracieux et avec le Directeur de la maison de retraite de Bracieux qui confectionnent les repas de manière traditionnelle et qui acceptent de fournir le restaurant scolaire de Neuvy.

Le choix du prestataire sera fait lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Maire précise que la commune de Bauzy et la commune de Neuvy travaillent ensemble pour cette nouvelle prestation.

Le changement sera mis en place pour la rentrée du mois de septembre 2021.

Un point est fait avec les conseillers municipaux sur la fin des emprunts communaux.

Un emprunt se termine cette année, le deuxième se termine en 2022 et le dernier se termine en 2024 pour ce qui concerne le budget général.

Pour le budget annexe du lotissement un remboursement de 230 000 euros devra être fait à la communauté de communes du Grand Chambord selon une convention passée, à la vente de chaque lot.

QUESTIONS DIVERSES

Tracteur de la commune

Le cardan du broyeur du tracteur est cassé, il sera réparé.

Les p'tits loups

L'association demande au conseil municipal l'autorisation d'utiliser la salle communale pour une réunion d'environ 8 personnes. L'accord est donné, à condition de respecter les règles de protection anti-covid obligatoires.

Pompe de relevage près du lavoir

Depuis quelques temps les riverains ont constaté un très fort bruit de la pompe de relevage.

La communauté de communes, propriétaire de l'appareil, va être avertie de ce fonctionnement non habituel de la pompe.

Lavoir

Il devra être nettoyé car du lierre commence à envahir les murs du lavoir.

Beuvron

Au milieu du Beuvron une île s'est formée depuis très longtemps, celle-ci appartient au riverain.

Des arbres se sont déposés sur l'île et le riverain demande ce qu'il est possible de faire pour les enlever. Une autorisation de brûler le bois est-elle faisable ?

Bouches d'eau pluvial

Celles-ci se bouchent avec le sable et divers boues ou déchets.

Elles seront nettoyées pour éviter des inondations lors d'averses importantes.

Natura 2000

Un conseiller rappelle que la commune a perdu beaucoup de produit provenant de la taxe foncière sur le non bâti en raison de l'instauration de Natura 2000. Un avocat a été contacté pour défendre les intérêts communaux. Monsieur le Maire indique que pour le moment l'affaire est arrêtée.

Fin de séance 21h